CRC – 046M
C.P. – Nouvelle politique d'immigration

dam
accompagner
informer
défendre
les artistes montréalais de toutes origines

Mémoire soumis à la Commission des relations avec les citoyens

Dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur les documents intitulés « Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion »

Février 2015

Diversité artistique Montréal

Rédaction : Fanny Guérin
Contenu : Gérard Chagnon, Peter Farbridge, Yara El-Ghadban, Fanny Guérin, Myriame Martineau, Jérôme Pruneau

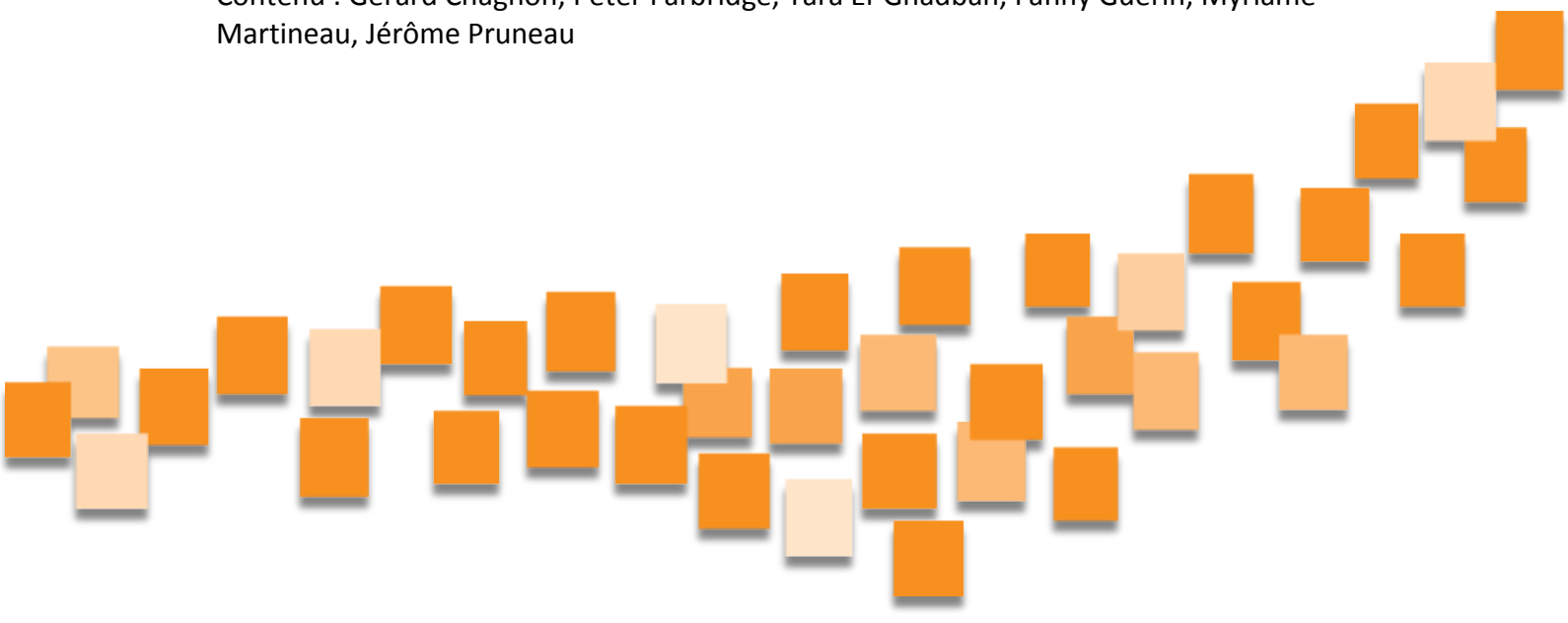

Table des matières

1. Mission de Diversité artistique Montréal 2

2. Le rôle essentiel de la diversité des expressions artistiques et culturelles dans l'édification d'un Québec inclusif et ouvert sur le monde 2

3. Faits saillants et défis 5

3.1. Représentation équitable de la diversité culturelle 5

3.1.1. Diversité des pratiques et des artistes dans les productions artistiques et culturelles 5

3.1.2. Intégration de la diversité dans les institutions 6

3.2. Reconnaissance des pratiques et des expériences des artistes immigrant-e-s 8

3.2.1. Facilitation de l'accès aux associations professionnelles 8

3.2.2. Facilitation de l'accès aux subventions 9

3.3. Accompagnement et formation des artistes immigrant-e-s 11

3.4. Sélection des immigrant-e-s : les artistes laissé-e-s pour compte 12

4. Recommandations 13

Diversité artistique Montréal (DAM) accueille avec enthousiasme la perspective d'une nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, avec l'espoir de voir émerger des mesures concrètes en faveur d'une inclusion réussie et réciproque. Ce présent document vise à énoncer le point de vue de l'organisme, suivi de **8 recommandations** pour cette nouvelle politique, en mettant l'accent sur la nécessité d'accroître la diversité dans les arts et la culture afin que cette diversité contribue à la richesse culturelle du Québec.

1. Mission de Diversité artistique Montréal

Diversité artistique Montréal (DAM) a pour mission de **promouvoir la diversité culturelle dans les arts et la culture** au Québec. Cette mission passe par la reconnaissance d'une diversité d'artistes et de pratiques artistiques dans les réseaux professionnels, les institutions culturelles et les circuits de diffusion à Montréal. DAM cherche à maintenir une présence vigilante et critique envers les politiques et les actions des instances artistiques et culturelles, en s'appuyant sur le principe selon lequel **la diversité des expressions contribue à la vitalité et à l'excellence de la vie artistique**. En plus d'œuvrer à sensibiliser le milieu culturel aux obstacles systémiques qui freinent le développement équitable des artistes et des organismes de la diversité, DAM travaille également à soutenir les artistes issu-e-s de l'immigration[1] dans leur parcours d'insertion professionnelle à travers un service d'accompagnement personnalisé.

2. Le rôle essentiel de la diversité des expressions artistiques et culturelles dans l'édification d'un Québec inclusif et ouvert sur le monde

À la lecture du cahier de consultation « Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion », DAM note une sensibilité pour les enjeux culturels qui jalonne le discours et les propositions émises par le Ministère mais qui, paradoxalement, semble **sous-estimer l'apport des arts, des institutions créatives et de la culture**. À travers ce mémoire, nous souhaitons souligner la contribution remarquable que pourrait apporter ce secteur à l'édification d'une société inclusive à

[1] L'expression « issu-e-s de l'immigration » inclut ici, et tout au long du document, les nouveaux et nouvelles arrivant-e-s comme les deuxième et troisième générations d'immigrant-e-s.

l'image de sa diversité, si des mesures concrètes et des ajustements lui étaient consacrés.

Tout au long du document du Ministère, on constate une insistance marquée sur les notions de vivre-ensemble, d'échanges interculturels et de valorisation du dialogue. À cet égard, les artistes représentent des actrices/teurs clé-e-s de cette mise en dialogue, et l'art - dans toutes ses facettes et disciplines - peut être vu, de la même façon, comme un point de contact, voire un pont, entre les pratiques, les visions, les mondes. **L'art et la culture sont plus qu'une industrie, ils sont des facteurs de cohésion sociale**. De ce point de vue, il importe de se départir d'une conception élitiste de l'art et de le voir plutôt en mouvement et en circulation constante, prompt à investir tous les lieux de vie, au-delà des espaces de diffusion – écoles, places publiques, bibliothèques, etc. – pour lui confier le rôle de ciment pour un meilleur vivre-ensemble. En ce sens, un milieu artistique et culturel inclusif de toutes les diversités présentes au Québec constituerait un **pilier essentiel d'une société interculturelle.**

En plus de représenter une **force économique considérable**[2], le secteur culturel détient un **capital symbolique** au moins aussi important que son capital économique.

Les actrices/teurs du milieu artistique et culturel contribuent notamment à façonner l'imaginaire collectif de la société. Or, pour que le secteur culturel se révèle inclusif et intégrateur, dans les récits produits comme dans les faits, il est nécessaire que tout un chacun soit en mesure de s'y reconnaître, de se projeter, et de s'épanouir dans ce devenir commun. En ce sens, **la diversité des expressions culturelles doit être au cœur du développement du secteur culturel**[3].

Dans cette volonté d'inclure, si des efforts de la part des artistes issu-e-s de l'immigration sont nécessaires, la **réciprocité du processus d'inclusion** voudrait que la société d'accueil reconnaisse les obstacles systémiques qui se posent, aux artistes immigrant-e-s comme aux artistes des minorités ethnoculturelles, et tende une main

[2] Dans une étude de Mars 2012, effectuée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, il est indiqué que « les entreprises et les organismes du secteur de la culture ont contribué pour 4,0 milliards de dollars à l'économie du Québec, ce qui correspond à 1,6 % du PIB de l'ensemble du Québec pour l'année 2009 ». Cette contribution comprend la création de 58 363 emplois. [En ligne]. http://www.mrif.gouv.qc.ca/PDF/actualites/Survol20-mars2012.pdf (consulté le 30 janvier 2015)

[3] C'est notamment la position qui est au cœur de la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » de l'UNESCO que le Canada a signé en 2005, vivement soutenu par le Québec.

vers elles/eux. La responsabilité de la société d'accueil à cet égard ne doit pas être minimisée.

Un meilleur soutien, doublé d'un système de reconnaissance fonctionnel des artistes issu-e-s de l'immigration, contribueraient à une plus grande diversité des expressions culturelles et auraient des effets positifs sur de nombreux aspects de la vie collective, au premier chef desquels :

- un meilleur **sentiment d'appartenance** des nouvelles/eaux arrivant-e-s et des minorités ethnoculturelles
- une plus grande **participation** à la vie sociale et culturelle des différentes communautés
- un **enrichissement des arts et de la culture** grâce à l'inclusion d'une diversité de pratiques et de sensibilités.

Les trois principaux défis auxquels est confronté, selon DAM, le secteur culturel en matière de diversité sont autant de défis appelant des engagements concrets et dont la mise en place permettrait de solidifier les fondements d'une société inclusive : **représentation équitable de la diversité / reconnaissance des expériences / accompagnement des artistes issu-e-s de l'immigration**.

La distinction entre minorités ethnoculturelles et immigrant-e-s, clairement établie dans le document de consultation du Ministère, appelle une approche différenciée en ce qui a trait aux difficultés spécifiques vécues par chacune de ces catégories, ainsi qu'aux stratégies à mettre en œuvre pour les résorber. Si le premier défi (représentation équitable de la diversité), de même que la stigmatisation et la discrimination, sont valables pour les deux catégories, les deux autres défis (reconnaissance des expériences et accompagnement) se posent davantage pour les personnes ayant immigré, récemment ou **de longue date**.

Le processus de sélection des immigrant-e-s sera abordé en fin de document pour porter une attention particulière sur la place réservée aux artistes.

3. Faits saillants et défis

3.1. Représentation équitable de la diversité culturelle

3.1.1. Diversité des pratiques et des artistes dans les productions artistiques et culturelles

Enjeu

Le plus grand défi que nous identifions comme obstacle non seulement à un imaginaire collectif inclusif mais surtout, par ricochet, à la participation sociale et culturelle de toutes les communautés, demeure la **sous-représentation de la diversité de la société québécoise dans le secteur des arts et de la culture**[4]. Il est impossible de se sentir intégré-e-s en tant que minorités ethnoculturelles et personnes immigrantes lorsque les productions artistiques et culturelles ne comportent ni des voix ni des visages de personnes d'origines diverses. La participation à la vie culturelle dépend en grande partie de la capacité des personnes à s'identifier à des contenus culturels et à des artistes qui leur ressemblent et/ou qui font écho à leurs réalités.

Il importe de **s'assurer de la présence d'une diversité de pratiques artistiques et d'artistes issu-e-s d'horizons variés au sein des productions culturelles**, afin de refléter au mieux les différentes sensibilités et préoccupations qui existent au sein de la société. Cette représentation plus juste de la société dans le paysage culturel permettrait d'intégrer la diversité dans l'imaginaire collectif, ce qui constituerait un véritable socle et une réelle avancée pour la vision énoncée dans le cahier de consultation :

> « Le Québec, une société francophone, inclusive et fière de sa diversité, qui aspire à une plus grande cohésion sociale par la participation de chacune et chacun à la vie collective et qui conçoit l'immigration comme une richesse essentielle à son développement ». p.21

Meilleures pratiques

Plusieurs initiatives existent pour pallier ce manque de représentation de la diversité dans les productions culturelles.

[4] Aucune étude à ce jour n'a été réalisée pour le secteur culturel quant à la sous-représentation de la diversité. Bien que ce constat saute aux yeux de tout amateur de culture québécoise, un tel portrait serait le bienvenu afin de bénéficier d'un outil permettant d'étayer cette réalité et de documenter les progrès réalisés. Un tel projet figure d'ailleurs parmi les recommandations de DAM en fin de mémoire.

- **Programmation diversifiée et interculturelle** : le MAI (Montréal arts interculturels) fait figure de pionnier dans la valorisation et la diffusion de pratiques artistiques interculturelles. Il représente un espace d'échange et de dialogue entre les artistes et les communautés et permet le rayonnement d'oeuvres artistiques très diversifiées. L'équipe, elle-même diversifiée, permet une plus grande sensibilité à des pratiques métissées ou étrangères.
- **Auditions réservées aux comédien-ne-s de la diversité** : DAM, en collaboration avec Radio-Canada et le Théâtre de Quat'Sous, a mis en place les Auditions de la diversité, initiative née du constat de la sous-représentation à l'écran et dans les théâtres des artistes issu-e-s de l'immigration. Face au peu de rôles offerts à ces artistes, cette journée d'auditions est l'occasion de mettre en relation des professionnels de l'industrie et des talents « colorés ».
- **Comités de travail sur la diversité et sensibilisation** : certaines institutions du milieu des arts et de la culture ont mis sur pied des groupes ou comités de travail visant à réfléchir sur les façons de changer les pratiques à l'interne pour inclure davantage de diversité. Par exemple, un groupe de travail regroupant une quinzaine de représentants de télédiffuseurs (dont Radio-Canada), d'associations professionnelles artistiques et d'instituts de formation travaille non seulement sur l'enjeu de la diversification des comédien-ne-s et des équipes de production, mais aussi des histoires qui sont présentées à l'écran.

3.1.2. Intégration de la diversité dans les institutions

Enjeu

Dans la volonté d'aller vers un paysage artistique et culturel à l'image de la société québécoise, il est primordial de **s'assurer que les lieux de prises de décision dans les arts et la culture – postes de direction, comités, jurys de sélection, etc. – soient, eux aussi en amont, représentatifs de la diversité de la société québécoise**. Ces positions sont déterminantes puisqu'elles orientent de façon significative l'offre culturelle et les artistes qui auront la chance d'être diffusé-e-s et/ou financé-e-s.

Certaines configurations actuelles réduisent les chances d'ouverture à des influences et des pratiques diverses : par exemple, le fait que la programmation de chacune des 26 maisons de la culture montréalaises ne dépende que d'un-e seul-e agent-e culturel-le, ou encore le fait que de nombreux comités de sélection pour les demandes de subvention soient majoritairement, voire uniquement, composés de Québécois

d'origine canadienne-française. Nous croyons que **plus les instances de décisions seront diversifiées dans la constitution de leur personnel ou des comités, plus les productions artistiques et culturelles le seront également**.

Sur le plan symbolique, cet effort d'inclusion dans les instances décisionnelles est – comme il est mentionné dans le cahier de consultation (p.27) – « une marque de reconnaissance importante » qui donne du crédit et une tribune à des voix que l'on entend peu. Il est aussi, de façon plus concrète, **un levier inestimable pour une plus grande participation de toutes et tous à la vitalité du milieu culturel** (autant en termes d'offre que de demande culturelles).

Meilleures pratiques

Certains acteurs importants du secteur culturel démontrent une volonté d'ouverture à la diversité. Voici des exemples :

- Le Conseil québécois du théâtre (CQT) ou encore de l'Union des artistes (UDA) ont mis en place des **comités de travail se penchant sur les moyens à mettre en oeuvre pour être plus inclusifs et représentatifs de la diversité**.
- Le Conseil des arts de Montréal avait élaboré, dès 2006, une **politique de promotion et de développement de la diversité culturelle dans les arts**. Il a également élaboré un plan d'action (2012-2015) pour la diversité dans les arts.
- Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a initié un **chantier « diversité culturelle »** pour réfléchir à une plus grande ouverture et reconnaissance des artistes issu-e-s de l'immigration.
- Le Conseil des arts du Canada s'efforce de former des **comités d'évaluation équilibrés**, c'est-à-dire qui assurent un juste équilibre dans leur composition en matière de pratiques artistiques, de langues, d'origines culturelles, de sexe, d'âge, etc. Ce système décisionnel contribue à des évaluations plus éclairées, à la lumière d'un large éventail d'expériences et de perspectives.
- Les METAs (Montreal English Theatre Awards), qui récompensent chaque année le théâtre anglophone de Montréal, ont établi un nouveau **prix de distinction pour reconnaître un individu, une institution ou production théâtrale démontrant un engagement envers la diversité** et l'inclusion dans la communauté théâtrale.

3.2. Reconnaissance des pratiques et des expériences des artistes immigrant-e-s

3.2.1. Facilitation de l'accès aux associations professionnelles

Enjeu

La difficulté d'accès des artistes immigrant-e-s aux associations professionnelles se pose de façon systématique. Si l'équivalence des diplômes est déjà bien encadrée au Québec, **les expériences à l'étranger et les types de formation moins traditionnels sont très rarement pris en compte par ces associations**. La formation dans le domaine de la création artistique, comme dans d'autres domaines, n'a pas nécessairement lieu dans des institutions : nombre d'artistes sont autodidactes ; d'autres développent une pratique qui se transmet oralement ; certain-e-s encore ont recours à des cours privés et spécialisés qui n'entrent pas dans un cursus officiel. De plus, les nombreuses expériences à l'étranger peuvent avoir autant, voire plus, de valeur qu'un diplôme en termes d'apprentissage. Il importe donc de **tenir compte de la totalité du parcours d'un-e artiste et des diverses façons d'apprendre qui ont forgé son talent**. Les artistes immigrant-e-s qui étaient bien établis dans leur pays d'origine doivent repartir de zéro lorsqu'ils arrivent ici : ils/elles sont considéré-e-s comme des « apprentis », ont de la difficulté à obtenir des contrats et à être reconnu-e-s comme professionnel-le-s.

Ces obstacles entraînent premièrement la non-représentation des intérêts de ces artistes[5] et, deuxièmement un accès limité à certains contrats, castings, formations, etc. Ces barrières représentent également, par ricochet, un frein à une représentation équitable de la diversité dans les productions culturelles.

Si certaines associations ouvrent timidement la porte aux artistes immigrant-e-s, les procédures et critères qui leur sont réservés ne sont pas énoncés clairement. Il est essentiel que les associations professionnelles fassent **preuve de transparence quant à leur politique d'ouverture à la diversité** et posent des actions concrètes pour joindre les actes à la parole.

[5] Cela inclut notamment la protection juridique et syndicale, des conditions de travail et de rémunération minimales, une plus grande visibilité, etc.

Meilleures pratiques

- Le Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV) et DAM ont signé en 2013 une **entente visant à faciliter la reconnaissance du statut professionnel des artistes en arts visuels ayant immigré**, ainsi que leur intégration socioprofessionnelle à la société québécoise.

3.2.2. Facilitation de l'accès aux subventions

Enjeu

La plupart des subventions offertes aux artistes, aux professionnel-le-s de la culture[6] et aux organismes culturels sont formatés selon les normes et les réalités du Québec. En conséquence, les artistes et les professionnel-le-s de la culture issu-e-s de l'immigration ont un accès réduit à ce type de financement. Ils ont notamment de la **difficulté à cadrer dans les critères de sélection des subventions**, soit parce que leurs pratiques professionnelles et artistiques d'ailleurs ne sont pas assujetties aux mêmes critères, soit parce que **des critères d'admissibilité basés sur la citoyenneté les éliminent d'emblée**.

Dans le premier cas, le **processus de sélection démontre un manque de souplesse et d'ouverture à des pratiques artistiques méconnues au Québec**, que les jurys ne parviennent pas à évaluer à leur juste valeur. Les réponses à ces difficultés ont donné lieu à l'émergence de subventions dédiées à des communautés spécifiques, notamment pour les communautés ethnoculturelles et les Autochtones. Ce type de programme et de subvention tend à entretenir une certaine forme de mise à l'écart de ces artistes, mais s'avère par ailleurs indispensable pour contrer la discrimination systémique et la difficulté d'accès au financement des artistes de la diversité.

En ce qui concerne l'**élimination systématique de l'accès aux subventions sur la base du statut d'immigration**, l'exemple des éditrices et éditeurs issu-e-s de l'immigration est parlant : le statut de non-citoyen canadien (bien que résident permanent) d'un-e éditeur/trice ayant fondé une maison d'édition au Québec, employant des Québécois-es et publiant des auteur-e-s québécois-es, autochtones et de la francophonie

[6] L'emploi de l'expression « professionnel-le-s de la culture » vise à inclure par exemple les productrices/teurs, les éditrices/teurs, les réalisatrices/teurs ou encore les gérant-e-s d'artistes.

internationale, empêche la maison d'édition d'accéder à l'agrément des éditeurs[7], ce qui limite énormément sa capacité de diffusion ainsi que son accès à de nombreuses subventions. Ce cas de figure, que l'on retrouve entre autres chez l'éditeur Mémoire d'encrier, dont le directeur fondateur n'est pas citoyen canadien[8], limite l'accès des lectrices/teurs québécois-es à la littérature internationale de langue française en même temps que cela entretient la mainmise des éditions françaises dans ce domaine. C'est là un exemple des incohérences qui peuvent porter préjudice à des actrices/teurs très engagé-e-s dans le milieu, qui contribuent au rayonnement de l'industrie québécoise du livre et au dialogue des littératures, de même qu'à la promotion de la langue française, mais qui sont exclu-e-s sur la base de leur statut d'immigration.

Meilleures pratiques

- Le Conseil des arts du Canada s'est doté d'un **« Bureau de l'équité »** qui vise à soutenir les organismes artistiques des communautés désignées, dont les organismes axés sur les pratiques des artistes de diverses cultures. Le seul critère contraignant est d'être un « organisme artistique canadien professionnel ». Ce programme spécifique, de même que le Conseil dans son ensemble, reconnaît et agit en faveur du principe d'équité.
- Avec une volonté partagée de soutenir la création artistique et sa diffusion auprès de la collectivité de Montréal, la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ), le Conseil des arts de Montréal (CAM), le Forum jeunesse de l'Île de Montréal (FJÎM), le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) s'unissaient en 2013 afin d'offrir diverses mesures de soutien financier dans la région de Montréal. La **mise en œuvre de « Vivacité Montréal »** découle de ce partenariat. Ce programme a pour objectifs de soutenir des projets artistiques qui contribuent à la professionnalisation des créatrices/teurs issu-e-s de l'immigration et des

[7] Pour être agréé, il faut être citoyen-ne canadien-ne et avoir résidé au Québec depuis 3 ans. Cela exclut donc automatiquement tou-te-s les nouvelles/eaux arrivant-e-s et les résident-e-s permanent-e-s dans l'attente de leur citoyenneté.
« Est admissible à l'agrément toute personne qui exerce au Québec, pour son propre compte, des activités d'éditeur conformément aux normes et conditions déterminées par le Règlement, qu'elle soit :
une personne physique, si elle est de citoyenneté canadienne et domiciliée au Québec OU une société par actions si toutes les actions sont la propriété de personnes de citoyenneté canadienne domiciliées au Québec et si tous ses administrateurs et dirigeants sont des citoyens canadiens domiciliés au Québec OU une société de personnes, si tous ses membres sont des citoyens canadiens domiciliés au Québec. (Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, chapitre D-8.1) ». Ministère de la culture et des communications du Québec, *Agrément des éditeurs,* [En ligne]. http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=4407#c24809

[8] Ironiquement cette même personne, M. Rodney Saint-Éloi a reçu le prix Charles-Biddle du MIDI en 2012.

minorités visibles, encourager les initiatives artistiques et littéraires réalisées en collaboration avec les milieux artistiques professionnels de la région de Montréal et, enfin, encourager la réalisation de projets favorisant l'accès du public montréalais aux œuvres et aux productions artistiques issues de la relève.

3.3. Accompagnement et formation des artistes immigrant-e-s

Enjeu

Tout comme les personnes immigrantes en général, les artistes professionnel-le-s immigrant-e-s arrivent au Québec avec une formation et une expérience acquises dans leur pays d'origine. C'est donc moins le manque de compétences professionnelles qui pose problème que la **difficulté pour ces artistes de développer une connaissance globale du fonctionnement du secteur culturel ainsi qu'un réseau de contacts**. Par ailleurs, le langage des demandes de subvention de même que la manière d'intégrer les différents réseaux ne sont pas des terrains familiers pour les personnes immigrantes. Dans leur démarche d'intégration professionnelle, ces artistes ont donc essentiellement besoin d'outils et de ressources pour construire leurs repères et leur carrière. Si les opportunités d'être accompagné-e-s dans cette démarche existent, elles demeurent ni assez nombreuses, ni assez soutenues financièrement et gagneraient à être mieux coordonnées avec les instances gouvernementales.

Meilleures pratiques

- Plusieurs organismes offrent des **services d'accompagnements, de formation ou d'aide au développement de réseaux** pour les artistes issu-e-s de l'immigration : DAM[9], Eurêka, art et dialogue interculturel, MAI, YES!, le Regroupement du conte au Québec, etc.
- Dans le même ordre d'idées, un **programme de mentorat artistique professionnel** propulsé par DAM verra le jour au printemps 2015. Ce programme assurera un jumelage d'artistes professionnel-le-s entre, d'un côté, des artistes établi-e-s au Québec et, de l'autre, des artistes de la relève issu-e-s de la diversité en recherche d'intégration des réseaux locaux et nationaux.
- Le Conseil des arts de Montréal (CAM) a mis sur pied en 2011-2012, avec le soutien du MIDI et dans le cadre de Défi Montréal, un **programme de stage**

[9] DAM a accompagné environ 300 artistes et organismes culturels depuis la mise en place du service en 2010.

professionnel dans les entreprises culturelles pour les artistes et travailleuses/eurs culturel-le-s issu-e-s de la diversité pour leur permettre une première expérience de travail dans leur secteur de compétence. Le CAM a ensuite assumé pour chacune des trois années suivantes à partir de son propre budget les salaires de 5 stagiaires durant 21 semaines. En 2014-2015, deux stagiaires ont pu être ajoutés grâce à la collaboration financière de la CRÉ de Montréal. Plusieurs des stagiaires ont par la suite été embauché-e-s par leur employeur ou ont pu poursuivre leur cheminement professionnel avec une expérience significative en poche.

3.4. Sélection des immigrant-e-s : les artistes laissé-e-s pour compte

Enjeu

La réforme du processus de sélection des immigrant-e-s en faveur d'une banque de candidatures choisies selon l'évolution du marché du travail et les besoins des employeurs soulèvent des questions quant à la situation des artistes. D'une part, ces derniers ne sont pas – ou rarement – rattachés à un employeur ; d'autre part, la nature de leur travail n'a pas la valeur économique que l'on attache à d'autres types de travail. Cette dernière considération n'enlève rien à la pertinence et à la nécessité du travail artistique dont la valeur réside essentiellement dans le capital culturel et symbolique essentiels au développement de la société et à un meilleur vivre-ensemble, sans parler de l'impact économique majeur des industries culturelles.

La nature économiste du mode de sélection préconisé s'avère préoccupante dans la mesure où elle est oublieuse des apports autres qui ne répondent pas nécessairement à la logique du marché et à la rentabilité économique. Néanmoins, les **artistes sont aussi importants pour le développement d'une société et l'amélioration des conditions de vie de ses citoyennes et citoyens que tout autre travailleuse/eur**. L'enrichissement et la vitalité du milieu artistique et culturel passe avant tout par le brassage interculturel, et donc par la diversité des expressions culturelles.

Il est essentiel que, tant dans sa politique d'immigration que dans les modifications législatives et réglementaires qui seront adoptées prochainement, cette question de l'éligibilité des artistes à la sélection québécoise soit clairement établie. DAM se fera un devoir de s'assurer que cette problématique sera prise en compte.

4. Recommandations

- *concernant la sous-représentation de la diversité dans le secteur culturel*

Recommandation 1 :
Mener une étude sur la représentation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles dans le secteur des arts et de la culture, autant dans les productions artistiques et culturelles qu'au sein des institutions et des organismes culturels.

Recommandation 2 :
Instaurer des politiques et des engagements clairs, au moyen d'incitatifs et de mesures d'équité, vis-à-vis de la présence d'artistes, de travailleuses/eurs culturel-le-s et de pratiques artistiques de la diversité dans le secteur culturel, afin d'assurer une représentation équivalente à la diversité de la population québécoise.

Recommandation 3 :
Favoriser la mise en place de systèmes décisionnels (comités d'évaluation, de sélection, de programmation, etc.) qui incluent des personnes issues de la diversité ainsi qu'une vaste gamme d'expertises professionnelles, dans les institutions et les organismes culturels (autant parmi les diffuseurs que parmi celles et ceux qui soutiennent la diffusion).

- *concernant la reconnaissance des expériences*

Recommandation 4 :
Mettre en place un système d'évaluation comparative, confié par exemple à une commission prise en charge par le CALQ, qui permettrait de tenir compte et d'évaluer à la fois les diplômes mais aussi et surtout les expériences des artistes et des travailleuses/eurs culturel-le-s issu-e-s de l'immigration.

- *concernant l'accès aux associations professionnelles*

Recommandation 5 :
Faciliter le processus d'accès des artistes immigrant-e-s aux associations professionnelles en amenant ces dernières à ajuster leurs critères d'admission ainsi que la procédure d'évaluation des expériences et des formations artistiques.

Recommandations - Suite

- *concernant les barrières aux subventions*

Recommandation 6 :
Adapter les modalités des demandes de subventions aux réalités de certain-e-s artistes et travailleuses/eurs culturel-le-s immigrant-e-s (expériences antérieures non formalisées, maitrise partielle de la langue, statut d'immigration, etc.) en les intégrant mieux dans les programmes de subvention existants et en soutenant des programmes spécifiques pour faciliter leur insertion professionnelle dans la société québécoise.

- *concernant l'accompagnement et la formation*

Recommandation 7 :
Consolider les programmes de soutien et d'accompagnement aux artistes issu-e-s de l'immigration et encourager la mise en place de programmes de mentorat pour assurer à ces artistes une insertion professionnelle rapide et une connaissance pertinente du milieu des arts et de la culture.

- *concernant le processus de sélection des immigrant-e-s*

Recommandation 8 :
Mandater une institution culturelle (par exemple le CALQ) pour assurer le même rôle que celui qui sera confié aux entreprises dans le cadre du processus de sélection des immigrant-e-s. À défaut d'employeurs représentant la profession d'artiste, cette institution aurait comme mandat de suggérer les profils d'artistes étranger-e-s susceptibles de participer au dynamisme du milieu culturel québécois et au rayonnement international du Québec, et donc d'en faire des candidat-e-s potentiel-le-s à l'immigration.